

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
4 juin 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 16.- ZONE DE SECOURS VESDRE-HOEGNE & PLATEAU - Convention de détachement de personnel - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu la loi du 31 décembre sur la protection civile;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile;

Considérant que la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" a besoin de personnel expérimenté pour pouvoir exécuter ses missions;

Considérant que la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" ne dispose pas des compétences et des connaissances pratiques nécessaires en relation avec les matières qui doivent être traitées par des collaborateurs;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de prévoir le détachement d'un agent (gradué spécifique) à mi-temps pour la période du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018;

Attendu que la Zone de Secours Vesdre-Hoëgne & Plateau rembourse la charge salariale totale;

Attendu qu'il y a lieu que la première Assemblée communale marque son accord sur le détachement de personnel en 2018 auprès de la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" afin que l'Administration puisse prétendre à la récupération des frais inhérents à ce détachement;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Sécurité-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 4 juin 2018;

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de détachement de personnel auprès de la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" jointe au dossier.

La délibération sera transmise à la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" et à l'intéressé.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARNION